

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le lundi 8 avril 2024 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Sylvie Bolduc, mairesse suppléante, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay
Mario Desmeules
Michel Crevier
Évelyne Tremblay
Mathieu Bouchard

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE VACANCE DU POSTE DE MAIRE
5. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA MRC
6. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CAMP LE MANOIR
7. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU SENTIER DE LA RIVE
8. DEMANDE D'ACCRÉDITATION D'UN OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION
9. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
10. DÉROGATION MINEURE DM158-2024 — 40, RANG STE-CATHERINE
11. DÉROGATION MINEURE DM-159-2024 — 445, CHEMIN CATHERINE-DELZENNE
12. APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DANS LA CÔTE À GODIN
13. CESSION À MESSIEURS STÉPHANE MAURICE ET PIERRE CARTIER D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE DANS LE RANG CAP-AUX-OIES
14. ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR MESSIEURS STÉPHANE MAURICE ET PIERRE CARTIER EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (LOT 5 439 048)
15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON DU CAMP LE MANOIR ET LA CRÉATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS DES ÉBOULEMENTS AUPRÈS DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL (SDLE) DE LA MRC DE CHARLEVOIX
16. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE LUTTE CONTRE LA BERCE DU CAUCASE DANS LE BASSIN VERSANT DU RUISSEAU DU CAP-AUX-OIES
17. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION D'ANCRAGES ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE GYMNASÉ – CAMP LE MANOIR
18. ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT — SERVICE INCENDIE
19. MANDAT POUR L'INSTALLATION ET LE REVÊTEMENT DE PLANCHER – CAMP LE MANOIR
20. MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY
21. MANDAT EN INGÉNIERIE — MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ÉDIFICE JEAN XXIII
22. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE VOLET RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRE LOCALE (PAVL) — CÔTE À GODIN

23. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS — PROJET DE RÉFECTION DU CIRCUIT PATRIMONIAL
24. MOTION DE REMERCIEMENT PIERRE TREMBLAY
25. DEMANDE DE DON
 - TOURNOI DE GOLF — REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC)
26. REPRÉSENTATION
27. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

56-04-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

57-04-24 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté comme rédigé.

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2024 soit adopté comme rédigé.

58-04-24 Adoption des comptes

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

REMB. DE TAXES	1 408,80 \$
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	2 619,86 \$
AXE CRÉATION	316,18 \$
BELL MOBILITÉ	96,64 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	33,68 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	35,00 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	710,68 \$
GROUPE CCL	614,16 \$
ISABELLE OUELLET	462,77 \$
LES CONSTRUCTIONS ST-GELAIS INC,	15 541,14 \$
LES ENTREPRISES CARL TREMBLAY INC.	6 054,64 \$
MJS INC.	1 566,40 \$
REVENU QUÉBEC	132,91 \$
S. DUCHESNE	17,97 \$
SANI CHARLEVOIX	914,05 \$
SOLUTIA TÉLÉCOM	696,68 \$
STAPLES	188,62 \$
SYLVIE BOLDUC	1 147,60 \$
VISA (AMAZON)	60,22 \$
VISA (POSTE CANADA — COURRIER RECOMMANDÉ)	11,36 \$
VISA (SLACK)	631,13 \$
	33 323,67 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AREO-FEU	9 162,94 \$
ASSOCIATION DES CHEFS D'INCENDIE	356,42 \$

BRIGADE DES POMPIERS	9 627,17 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX INC.	519,59 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	978,90 \$
F. MARTEL & FILS	1 525,71 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 917,56 \$
LES CONSULTANTS FILION, HANSEN & ASS. INC.	5 222,74 \$
STAPLES	138,09 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE — ENTRAIDE	998,64 \$
VISA (GARMIN ET AMAZON)	109,16 \$
	<hr/>
	30 556,92 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

BELL MOBILITÉ	96,64 \$
BOIS M.J.	1 149,75 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	160,40 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	11,49 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN	2 224,76 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN — CONTRAT DÉNEIGEMENT	6 525,00 \$
F. MARTEL & FILS	693,76 \$
GARAGE EDMOND BRADET	153,50 \$
GARAGE GUY GAUTHIER	80,54 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	344,93 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT — CONTRATS DÉNEIGEMENT	58 736,22 \$
HYDRO-QUÉBEC	750,09 \$
LES JARDINS DU CENTRE	778,96 \$
MARC TREMBLAY	260,00 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	418,47 \$
QUINC. ALPHILDE TREMBLAY	1 159,43 \$
SEAO	18,90 \$
SERVICE DE ROULEMENTS S.M.	454,61 \$
SIFA	622,19 \$
TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT LEMAY & ASS.	842,45 \$
WEX	2 394,21 \$
	<hr/>
	77 876,30 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

HYDRO-QUÉBEC	1 292,40 \$
	<hr/>
	1 292,40 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

BELL MOBILITÉ	69,00 \$
BUREAU VÉRITAS	1 198,05 \$
SANI-PLUS INC.	694,26 \$
	<hr/>
	1 961,31 \$

AQUEDUC

DRUMCO ÉNERGIE	780,14 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 669,31 \$
	<hr/>
	2 449,45 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

BELL MOBILITÉ	24,84 \$
BUREAU VÉRITAS	308,12 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	9,76 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 067,33 \$
	<hr/>
	1 473,23 \$

URBANISME

TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT LEMAY & ASS.	4 922,71 \$
	4 922,71 \$

LOISIRS ET CULTURE

CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS (MADA 28-02-2024)	641,85 \$
CAROLE TREMBLAY (ACTIVITÉ MADA DU 10-04-2024)	140,00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY (ESSENCE VALLONS)	223,48 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY (MADA 28-02-2024)	156,48 \$
DISTRIBUTION RICARD & GAGNÉ (MADA 10-04-2024)	275,49 \$
FRANCE RIVEST (ACOMPTE — ANIMATION MADA 10-04-2024)	400,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	590,45 \$
LES JARDINS DU CENTRE (MADA 10-04-2024)	113,83 \$
TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT LEMAY & ASS.	1 839,00 \$
VISA (POSTE CANADA)	191,93 \$
VISA (POSTE CANADA)	191,93 \$
	4 764,44 \$

CAMP LE MANOIR

CAMP LE MANOIR	23 367,11 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	40 557,43 \$
LES ENTREPRISES CARL TREMBLAY INC.	5 269,16 \$
	69 193,70 \$

HÔTEL DE VILLE

VISA (PREMIERS SOINS — DÉFIBRILLATEUR)	2 176,48 \$
	2 176,48 \$

TRAVAUX DE VOIRIE

F.Q.M.	10 142,29 \$
	10 142,29 \$

DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

F.Q.M.	410,94 \$
TETRA-TECH QI INC.	773,21 \$
	1 184,15 \$

DONS

CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ	90,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	270,19 \$
DOMAINE FORGET	100,00 \$
LA MARÉE	50,00 \$
DON À LA NAISSANCE	250,00 \$
REMB. ACTIVITÉ ENFANT	47,00 \$
	807,19 \$

TOTAL**242 124,24 \$****Avis de vacance du poste de maire**

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire, M. Pierre Tremblay, a pris fin le 24 mars 2024, date de sa démission ;

CONSIDÉRANT QUE ce 8 avril 2024, un avis de vacance du poste de maire est déposé par madame Linda Gauthier, greffière de la Municipalité des Éboulements, à la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de maire est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire doit être pourvu par la tenue d'une élection partielle ;

La greffière madame Linda Gauthier avise le conseil municipal, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités* (LERM), de la vacance au poste de maire de la Municipalité des Éboulements et avise également le conseil municipal qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 16 juin 2024.

59-04-24 Nomination d'un représentant auprès de la MRC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant municipal sur le conseil des maires de la MRC de Charlevoix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** madame Diane Tremblay soit nommée à titre de représentante de la municipalité des Éboulements sur le conseil des maires de la MRC de Charlevoix.

60-04-24 Nomination d'un représentant auprès du Camp le Manoir

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant municipal sur le conseil d'administration du Camp le Manoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** madame Diane Tremblay soit nommée à titre de représentante de la municipalité des Éboulements sur le conseil d'administration du Camp le Manoir.

61-04-24 Nomination d'un représentant auprès du groupe Sentier de la Rive

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant municipal sur le conseil d'administration du groupe Sentier de la Rive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** madame Sylvie Bolduc soit nommée à titre de représentante de la municipalité des Éboulements sur le conseil d'administration du groupe Sentier de la Rive.

62-04-24 Demande d'accréditation d'un Office régional d'habitation

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un logement abordable constitue un enjeu pour de nombreuses familles désirant demeurer et habiter sur le territoire de la MRC de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE l'accréditation d'un Office régional de l'habitation permettrait d'étendre la couverture des services de l'Office municipal d'habitation de Baie-Saint-Paul à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix et de bonifier certains services ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant municipal sur le conseil d'administration provisoire de l'Office régional d'habitation de la MRC de Charlevoix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** madame Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe soit nommée à titre de représentante de la municipalité des Éboulements sur le conseil d'administration provisoire de l'Office régional d'habitation de la MRC de Charlevoix.

Dépôt modification au rôle

La directrice générale dépose la mise à jour du rôle en date du 6 mars 2024 aux membres du conseil, laquelle se lit comme suit :

Valeur au rôle courant 2023-2024-2025 :

Avant modifications : 414 524 100 \$

Après modifications : 414 002 400 \$

Pour une diminution de 521 700 \$ imposable.

63-04-24 Demande de dérogation mineure DM158-2024 — 40, rang Ste-Catherine

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM158-2024 aux fins d'autoriser une marge de recul arrière de 10,5 mètres plutôt que 12 mètres, tel que prescrit par la grille des spécifications de la zone H-10 du règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements ;

CONSIDÉRANT que la marge de recul autorisée pour le secteur est vaste et que les terrains sont étroits en bordure du rang Ste-Catherine, il s'avère impossible de reconstruire la maison du demandeur, incendiée en 2023, tout en respectant la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande pour les motifs suivants :

- Les critères analysés répondent à l'acceptation de la dérogation ;
- La réglementation cause un préjudice au demandeur puisque l'objectif est de reconstruire la maison au même emplacement que la précédente ;
- La dérogation est jugée comme étant mineure puisqu'elle ne porte atteinte à la jouissance des propriétaires voisins et ne présente aucun risque au niveau de la sécurité et de la santé publique, ni même sur le plan du bien-être en général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la demande de dérogation mineure no DM158-2024 sise au 40, rang Sainte-Catherine.

64-04-24 Demande de dérogation mineure DM159-2024 — 445, chemin Catherine-Delzenne

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM159-2024 aux fins d'autoriser la construction d'une remise de 27 mètres carrés

alors que le tableau 5.1 du chapitre 5 du règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements limite la superficie à 25 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que la superficie demandée de 2 mètres carrés additionnels est liée au besoin d'entreposer des effets personnels qui nécessitent une superficie supérieure à 25 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande pour les motifs suivants :

- Les critères analysés répondent à l'acceptation de la dérogation ;
- La dérogation est jugée comme étant mineure puisqu'elle ne dépasse que de 2 mètres carrés la norme ;
- La qualité de l'environnement n'est pas affectée par le lieu de l'implantation et ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la demande de dérogation mineure no DM159-2024 sise au 445, chemin Catherine-Delzenne.

65-04-24 Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) dans la Côte à Godin

CONSIDÉRANT la demande de lotissement de trois terrains à même le lot 6 541 646 pour fins d'y construire trois résidences principales dans une zone qui requiert l'adoption d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ;

CONSIDÉRANT la présentation et l'analyse dudit PAE dans la Côte à Godin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à la majorité des conseillers présents,

- **D'**accepter le PAE dans la Côte à Godin afin d'autoriser le lotissement de trois terrains pour fins d'y construire trois résidences principales.

66-04-24 Cession à messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier d'une portion de l'ancien chemin montré à l'originaire dans le rang Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a procédé à la fermeture, l'abandon et désaffectation, et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originaire que traverse le lot 5 438 997 dans le rang Cap-aux-Oies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De** céder à messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier le lot portant le numéro 6 598 421, cadastre de la paroisse des Éboulements ;

QUE la cession soit consentie à titre gratuit ;

QUE les frais reliés à la transaction soient à la charge du cessionnaire ;

QUE la mairesse suppléante Sylvie Bolduc et la directrice générale Linda Gauthier soient autorisées à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

67-04-24 Établissement d'une servitude d'utilité publique par messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier en faveur la municipalité des Éboulements/lot 5 439 048

CONSIDÉRANT que messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier sont propriétaires du lot 5 439 048, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 ;

CONSIDÉRANT qu'une borne sèche, un tuyau d'alimentation, un réservoir d'eau, de même qu'un évent, propriétés de la Municipalité des Éboulements, sont situés sur et en dessous du lot 5 439 048, propriété messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'établir pour le bénéfice de la Municipalité des Éboulements une servitude d'utilité publique ainsi qu'une propriété superficière établissant la propriété de la municipalité sur ces installations situées sur et en dessous de la parcelle de terrain de messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier ;

CONSIDÉRANT que cette propriété superficière doit inclure la réquisition à l'Officier de la publicité des droits de procéder à l'ouverture d'une fiche immobilière pour ce réseau de distribution d'eau nécessaire à la dispense d'un service municipal pour la sécurité incendie du secteur ;

CONSIDÉRANT que ce droit de propriété superficière est reconnu sur une base volontaire de la part de messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier ;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, le 24 octobre 2022, sous sa minute numéro 9947 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'assemblée :

- **De** procéder à la signature du contrat de servitude d'utilité publique en faveur de la Municipalité des Éboulements et tout autre document y afférent, qui inclut :
 - la reconnaissance volontaire du droit de propriété superficière établissant la propriété de la municipalité sur les installations situées sur et en dessous de la parcelle de terrain de messieurs Stéphane Maurice et Pierre Cartier ;
 - la réquisition d'ouverture d'une fiche immobilière pour ce réseau de distribution d'eau ;
- **D'**autoriser madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, et Sylvie Bolduc, mairesse suppléante, à signer l'acte à être préparé par Me Véronique Duchesne, notaire, selon les termes et conditions que les représentantes de la municipalité jugeront convenables, ainsi que tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

68-04-24 Demande d'aide financière pour la rénovation et l'agrandissement du Pavillon du Camp le Manoir et la création du Centre communautaire de loisirs des Éboulements auprès du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation et d'agrandissement du Pavillon du Camp le Manoir pour la création d'un centre communautaire de loisirs aux Éboulements requiert des sommes issues de subventions diverses ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière peut être déposée auprès du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'AUTORISER** madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière pour la rénovation et l'agrandissement du Pavillon du Camp le Manoir et la création du Centre communautaire de loisirs des Éboulements auprès du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix ;
- **QUE** madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité des Éboulements, à signer les documents relatifs au financement décrit ci-après ainsi que tout autre document visant à donner plein effet aux présentes :
 - Convention relative à l'octroi d'une aide financière par la MRC de Charlevoix en faveur de la municipalité des Éboulements au montant de 150 000,00 \$.

69-04-24 Demande de participation financière au projet de Lutte contre la berce du Caucase dans le bassin versant du ruisseau du Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT que la présence de la berce du Caucase dans le bassin versant du ruisseau de Cap-aux-Oies requiert une intervention dans le but d'éliminer cette plante exotique envahissante et nuisible à la santé et l'environnement ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency qui consiste à renouveler le projet de lutte à la berce du Caucase dans le bassin versant du ruisseau du Cap-aux-Oies pour une période de trois années ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement auprès de la Fondation de la Faune du Québec sera déposée pour une somme de 87 388 \$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière équivalente à 20 % du budget total du projet sera alors exigée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité soutienne le projet de lutte à la berce du Caucase par une contribution en espèce équivalent à 20 % du coût total du projet pour une somme de 17 478 \$, excluant les taxes, soit 5 826 \$ par année, pour une durée de trois ans.

70-04-24 Demande de participation financière pour l'installation d'ancrages et achat d'équipements sportifs pour le gymnase — Camp le Manoir

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un nouveau gymnase dans le Pavillon du Camp le Manoir permet la pratique de différents sports, comme l'escalade, le volleyball, le badminton, le pickleball et le hockey cosom ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été déposée par le Camp le Manoir au Fonds régional en infrastructure de loisirs (FRIL) dans le but de financer l'installation d'ancrages et l'achat d'équipements sportifs pour un montant total de 18 265,70 \$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QU'une contribution municipale permettrait de compléter le financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité soutienne le projet d'installation d'ancrages et l'achat d'équipements sportifs pour le gymnase du Camp le Manoir moyennant une somme de 5 000 \$.

71-04-24 Acquisition d'habits de combat — Service incendie

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**acquérir 4 habits de combat de remplacement pour le service incendie auprès d'Arsenal au coût de 2 215 \$ chacun avant taxes, pour un total de 8 860 \$ excluant les taxes.

72-04-24 Mandat pour l'installation et le revêtement de plancher — Camp le Manoir

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation faisant suite au dégât d'eau survenu dans les installations du Camp le Manoir nécessitent l'installation d'un nouveau plancher ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Les Entreprises Carl Tremblay inc. satisfait aux exigences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la soumission des Entreprises Carl Tremblay inc. pour le revêtement et l'installation d'un nouveau plancher dans les installations du Camp le Manoir, moyennant la somme de 9 450,21 \$ excluant les taxes.

73-04-24 Mandat pour l'installation d'une surface de dek hockey

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a effectué les demandes de prix relativement à l'achat et l'installation d'une surface de dek hockey sur la patinoire des Éboulements afin de rendre la pratique du sport plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus dont les montants excluant les taxes sont détaillés comme suit :

DEK HOCKEY COURT – 49 100 \$
PLASTIQUE CA – 47 479 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accorder le mandat au plus bas soumissionnaire, soit Plastique CA pour une somme de 47 479 \$ excluant les taxes.

74-04-24 Mandat d'ingénierie — mur de soutènement de l'Édifice Jean XXIII

CONSIDÉRANT QU'une bascule partielle du mur de soutènement a été observée le 8 avril sur la parcelle du terrain de l'Édifice Jean XXIII situé en bordure du littoral du Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE le risque d'effondrement complet du mur est accru en raison des grandes marées et de l'érosion de la parcelle de terrain, qui menacent d'atteindre le bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'agir pour prévenir l'infiltration d'eau dans le sol et autour du bâtiment, pouvant causer des dommages structurels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accorder à madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, le pouvoir de contracter, dans les meilleurs délais, un ingénieur pour effectuer des études et analyses techniques visant à évaluer les travaux requis, pour un montant maximal de 10 000 \$ hors taxes.

75-04-24 Présentation d'une demande d'aide financière dans le volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — Côte à Godin

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain majeur a affecté la Côte à Godin le 27 avril 2019, en raison de pluies diluviennes ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation est interdite depuis lors sur cet axe routier crucial pour desservir le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive, impactant tant les résidents que les insulaires et les travailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE diverses expertises géotechniques ont été menées pour évaluer la stabilité des sols, concluant à la nécessité de travaux importants avant la réouverture sécuritaire de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Gabriel Rojo, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil de la Municipalité des Éboulements autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

76-04-24 Signature d'une convention de partenariat avec la caisse Desjardins — Projet de réfection du circuit patrimonial

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements procède à la réfection de son circuit patrimonial composé de panneaux d'interprétation pour soutenir la mise en valeur des maisons patrimoniales de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes désire assurer une partie du financement de la réfection du circuit patrimonial pour une somme de 1 500 \$ par le biais d'un partenariat en échange de diverses contreparties, notamment de la visibilité ;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent des termes du partenariat dans la Convention de partenariat datée du 21 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'accepter** la Convention de partenariat de La Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes pour le financement d'une partie de la réfection du circuit patrimonial pour une somme de 1 500 \$;
- **D'autoriser** Mathieu Bilodeau, responsable de l'urbanisme et chargé de projet, à signer pour et au nom de la Municipalité des Éboulements la Convention de partenariat et tout document y afférent.

77-04-24 Motion de remerciement monsieur Pierre Tremblay

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Tremblay a occupé le poste de maire des Éboulements au cours des dix dernières années, soit depuis novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE son implication et son engagement remarquable dans l'ensemble des aspects de la vie municipale ont marqués ses mandats ;

EN CONSÉQUENCE, au nom des membres du conseil municipal et de l'ensemble des citoyens des Éboulements, Évelyne Tremblay, conseillère, adresse une motion de remerciements à l'égard de monsieur Pierre Tremblay,

- pour son engagement exceptionnel, sa contribution, sa grande disponibilité et son dévouement exemplaire envers la communauté des Éboulements. Sa détermination et son implication lui ont permis de mener plusieurs projets de front pour le bénéfice de la Municipalité des Éboulements.

78-04-24 Demande de don

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le don suivant :

- Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) : Tournoi de golf — **125 \$**.

Représentation

La mairesse suppléante et les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois de mars 2024.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 21 h 29.

79-03-24 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Sylvie Bolduc
Mairesse suppléante

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière